AUXILIAIRE ENTREPRISES
S.A. au capital de 5.000.000 Francs
SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle
SAINT BENOIT LA FORET (Indre et Loire)
R.C.S. : TOURS - B 694 800 780

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 1995

Le 9 juin 1995 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les administrateurs de la société se sont réunis en conseil au siège social.

Ils ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

29378
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
952329 | 27 JUIN 95
TOURS - 37 - 01

Sont présents :

- Monsieur Henri BONVALLET
- Madame Josette BONVALLET
- Monsieur Jacques BONVALLET

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Henri BONVALLET préside la réunion et rappelle qu'elle a pour objet la nomination du nouveau président du conseil, lui-même étant démissionnaire à compter de ce jour. Il précise qu'il conserve toutefois son mandat d'administrateur.

Après délibération des administrateurs, le conseil a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

I. Monsieur Jacques BONVALLET est élu en qualité de Président du conseil d'administration à effet de ce jour, pour la durée de son mandat d'administrateur.

A ce titre, il assume sous sa responsabilité la direction générale de la société. Il la représente dans ses rapports avec les tiers et il est investi des pouvoirs les plus étendus qui lui sont attribués par la loi pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Toutefois, il ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration, à l'exception de cautions, avals ou garanties à l'égard des administrations fiscales ou douanières qu'il est autorisé à consentir au nom de la société sans limitation de sommes.

Ce conseil précise en outre que le poste de directeur général est de ce fait supprimé.

Monsieur Jacques BONVALLET, en remerciant le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, accepte le mandat qui lui est conféré.

II. Monsieur Jacques BONVALLET propose au conseil la désignation de Monsieur Henri BONVALLET, président du conseil d'administration démissionnaire, en qualité de Président honoraire.

Le conseil d'administration rend tout d'abord hommage à la carrière de Monsieur Henri BONVALLET et aux nombreuses années passées par l'intéressé en qualité de président du conseil d'administration.

Après délibération des administrateurs, le conseil a pris la décision suivante :

Sur proposition du président, le conseil nomme Monsieur Henri BONVALLET, président honoraire du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Conseil d'Administration